

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 28 mai à vingt et une heure heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 24 mai 2025 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etaient absents : Damien MONTAVI, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 8 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 mai est approuvé. 8 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Possibilité acquisition de la parcelle E219 :

Le conseil municipal décide de renoncer au droit de préemption pour la parcelle E219

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	NE PARTICIPE PAS AU VOTE
7(Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	0	1 (Armelle BESSE)

Mise à disposition de la salle culturelle pour des cours de yoga :

le conseil municipal décide de mettre à disposition de Madame Eloïse Chamrion gratuitement la salle culturelle les mercredis de 17h30 à 19h30, à partir du mois de septembre 2025 et jusqu'à fin juin 2026, compte-tenu de la prestation proposée à la population.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
8	0	0

Détermination du nombre de conseillers communautaires lors du futur mandat :

Le conseil municipal confirme le scénario de l'accord local qui prendra effet lors du renouvellement général des conseils municipaux en 2026 et approuve le nombre de délégués communautaires qui résulte de l'accord local soit 1 délégué communautaire pour la commune

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
8	0	0